



Transports Canada Transport Canada
Région du Québec Quebec Region

Sécurité maritime Marine Safety

NORMES DE CONSTRUCTION DES PETITS BÂTIMENTS DE PÊCHE

Systèmes de protection contre les incendies

Section 10.0

Canada

Moyens d'évacuation (10.6)

Exigences actuelles:

- 2 moyens d'évacuation dont l'entrée principale (peut être une fenêtre).
- Écoutille si on doit passer par la S/M pour atteindre les locaux de l'équipage.
- Exigences si une sortie pour les locaux d'équipage (grandeur et position)

Exigences proposées:

- En plus des accès normaux, sortie de secours pour chaque local d'habitation, timonerie et local des machines.
- Ouverture 508 mm X 508 mm.
- Exceptions.
- 2 issues de secours pour la timonerie (si possible).
- Exigences pour échelles et escaliers (matériaux, rampes, etc).

Impacts:

- Faibles pour les > 15 tjb.
- Importants pour les < 15 tjb.

Canada

Protection incendie de la structure – Généralités (10.7)

Exigences actuelles:

- TP5595.

Exigences proposées:

- Protection des isolants dans S/M (bris, absorption d'huiles).
- Protection de la timonerie (enduit intumescent).
- Cloisons de la S/M (prévenir propagation flamme et fumée).

Impacts:

- Aucun, ces exigences existent déjà.

Canada

Protection incendie de la structure – Bois ou PRV (10.8)

Exigences actuelles:

- TP5595, construits après 1988 (bois) et tous les fibre > 15 tjb.
- S/M : résine ignifuge ou enduit de type intumescent.
- Surfaces apparentes (locaux habitation et timonerie) : faible propagation de la flamme (navires en bois) ou résine/enduit ignifuge (FV neufs).

Exigences proposées:

- Tous (S/M) : surfaces internes coque et structure : couche finale ignifuge.
- L < 12 m (S/M) : ponts et cloisons : peinture, enduit ou résine ignifuge
- L entre 12 et 15 m (S/M) : ponts et cloisons : comme les plus de 15 m en autant que possible. Peinture, enduit ou résine ignifuge si on ne peut installer isolant.
- L > 15 m (S/M) : ponts et cloisons : Cloisonnement F ou isolés 30 minutes.

Impacts:

- Majeurs pour les navires > 15 m, isolation.

Canada

Protection incendie de la structure – Aluminium (10.9)

Exigences actuelles:

- TP5595.
- S/M : plafond et réservoirs : isolation 30 minutes.
- Locaux habités : isolant au droit du fourneau, si équipement sauvetage au-dessus.

Exigences proposées:

- Ponts et closions de la S/M : résistance au feu 30 minutes.
- Requis pour les navires entre 15 m et 24 m.
- Dans la mesure du possible sur les moins de 15 m.

Impacts:

- Faibles, pratiques déjà en place sur les > 15 tjb.
- Ajout des cloisons à protéger.

Canada

Protection incendie de la structure – Acier (10.10)

Exigences actuelles:

- Aucune.

Exigences proposées:

- Ponts et closions de la S/M des navires entre 15 m et 24 m : classe A15 ou isolés pour une résistance au feu de 30 minutes.

Impacts:

- Importants, aucune protection structurale sur les navires en acier actuellement.

Canada

Revêtement intérieur (10.11)

Exigences actuelles:

- Locaux habités et timonerie : telles que vues précédemment.

Exigences proposées:

- Surfaces exposées locaux habitation : produit ignifuge.
- Matériau d'isolation (thermique ou sonore) : non combustible.
- Revêtements primaires de pont : TP439.
- Meubles rembourrés et matelas : mousses CMHR (recommandé).
- Tissus : satisfaire aux essais d'allumage, FTP Code.
- Restrictions sur l'utilisation des peintures, vernis et tissus (nitrocellulose).

Impacts:

- Majeurs sur les coûts de construction.
- Difficilement applicable aux navires existants.
- La Région du Québec va recommander le retrait de ces exigences.

Canada

Prévention et protection incendie (10.12)

Exigences actuelles:

- TP5595, restrictions sur l'utilisation du polyuréthane et mousses organiques.

Exigences proposées:

- Matériel d'incendie accessible en tout temps.
- Matières inflammables dans une armoire en matériau ignifuge.
- Armoire (détecteur d'incendie et extincteur).
- Utilisation de matériaux isolants (interdictions et exceptions).

Impacts:

- Importants, armoire.

Canada

Systèmes de détection et d'alarme (10.13)

Exigences actuelles:

- TP5595.
- Requis sur les navires > 15 tjb :
 - en fibres de verre,
 - en aluminium,
 - en bois, construits après 1988.

Exigences proposées:

- Selon la section 8.18.

Impacts:

- Moyens, système maintenant requis sur les navires en acier.
- Importants pour les navires < 15 tjb.

Canada

Système de diffusion de bord (10.14)

Exigences actuelles:

- Aucune.

Exigences proposées:

- Si communication orale restreinte : système selon section 8.19.

Impacts:

- Majeurs, systèmes très coûteux.

Canada

Systèmes de pompage et tuyauterie (10.15)

Exigences actuelles:

- L > 12.2 m : pompe à bras ou à moteur.
- Exigences concernant l'installation.

Exigences proposées:

- L < 12 m = règlement sur les petits bâtiments (écope et/ou pompe).
- L > 12 m = système pompage fixe, selon le tableau A.
- Conditions si une pompe de cale est utilisée (v/v n-r, utilisation 2 p/p).
- Exigences sur l'installation (entraînement des pompes, valves, amorçage, etc).
- Exigences quantité et capacité selon longueur du navire.
- Exigences tuyauterie (nombre, diamètre, matériel, jonctions, etc).
- Exigences prises d'eau (diamètre, matériel, accessibilité, etc).

Impacts:

- Faibles, pratiques déjà en place.

Canada

Système fixe d'extinction au CO2 (10.16)

Exigences actuelles:

- Bateaux > 15 tjb construits en bois (après 1988), en FVA, en aluminium : (2 charges indépendantes).
- Aucune pour les bateaux en acier.

Exigences proposées:

- Compartiment moteur > 32.2 m³ : Système fixe approuvé.
- Compartiment moteur < 32.2 m³ : Système sur mesure.
- Bateaux < 15m : Système sur mesure, comme alternative.
- Nombre de décharges indépendantes : Bateaux d'acier : 1, autres : 2.

Impacts:

- Système requis maintenant sur tous les bateaux de pêche.
- Système sur mesure maintenant permis, sous certaines conditions.
- Compartiment machines étanche.

Canada

Merci



Alain Blouin

Inspecteur maritime
Transports Canada / Sécurité maritime
180, de la Cathédrale, Rimouski, G5L 5H9
418-722-3040 ou 1-800-427-4417

blouina@tc.gc.ca

Canada